

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date : 04-03-2024

INTITULÉ DE L'ACTION : Ramassage collectif des déchets sur la voie publique (x 6)

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Enceinte portative 70€ TTC x 6 animations	420 €	Salaire de l'animateur 3 heures + 1 heure (préparatifs et rangements) x 6 animations = 24h	405 €
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Accès gratuit	0 €
Boissons et alimentation			
Boissons non alcoolisées + Épicerie 25€ TTC x 6 animations	150 €		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Sacs poubelles + Gants protection	6 €		
Assurance			
Tracts, affiches			
Tracts A6 R°/V° Papier recyclé (TTC)	69 €		
Affiches A3 R° Papier recyclé (TTC)	92 €	Aide demandée au PIC	1187 €
Taxes (SACEM)			
Musique en fond sonore 75€ TTC x 6 animations	450 €		
Divers			
Salaire de l'animateur 3 heures + 1 heure (préparatifs et rangements) x 6 animations = 24h	405 €		
Personnel bénévole		Bénévolat	
1 bénévole minimum / Animation		1 bénévole minimum / Animation	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1592 €		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1592 €	TOTAL	1592 €

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.